

PROCES VERBAL

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE IMÉRA

Mercredi 21 septembre 2016 à 10h
IMÉRA

Présents ou représentés :

Monsieur Y. Berland, pouvoir à Monsieur D. Maraninchi
Monsieur D. Bertin
Monsieur R. Boucekine
Madame B. Carpentier, pouvoir à Monsieur D. Bertin
Monsieur P. Chiappetta, pouvoir à Monsieur D. Maraninchi
Monsieur D. Maraninchi
Monsieur J. Boutier
Monsieur D. Nobile, pouvoir à Monsieur D. Bertin
Monsieur D. Laussel, pouvoir à Monsieur J.B. Zimmermann
Madame B. Marin, pouvoir à M. Pierre Livet
Monsieur J.B. Zimmermann
Monsieur P. Livet

Excusés :

Monsieur B. Jouve
Monsieur M. Noyons
Monsieur M. Seagar
Monsieur C. Rovelli

Invités :

Madame I. Leclercq (Agent comptable - AMU)
Madame J.P. Bony (DGS adjoint – AMU)
Monsieur E. Girard-Reydet
Monsieur C. Parizot (Anthropologue, Chercheur à l'IREMAM)
Monsieur J. Cristofol (Philosophe, Professeur à l'Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence)

Le mercredi 21 septembre 2016 à 10h, le Conseil de gestion (CG) de l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées s'est réuni dans ses locaux sur convocation de Monsieur D. Maraninchi, Président de la Fondation IMÉRA.

Monsieur D. Maraninchi constate que douze membres du conseil, sur un total de seize, étant présents ou représentés, le CG est habilité à siéger.

1 - Approbation du PV du CG du 10 mai 2016

Résolution

Le CG approuve à l'unanimité le PV du CG du 10 mai 2016.

2 – Programme scientifique et organisation 2017

Monsieur R. Boucekkine présente les priorités scientifiques et organisationnelles pour l'année universitaire 2016-2017, qui figurent dans la note de cadrage remise à l'ensemble des membres présents :

Après l'incorporation de l'IMÉRA dans AMU en 2013, Monsieur R. Boucekkine considère que l'institut a connu des mutations (pas toujours linéaires) qui ont conduit à un environnement scientifique et institutionnel plus favorable, avec en particulier :

- un mode de sélection des résidents aux plus hauts standards internationaux ;
- la création de cycles de recherche thématiques visant à organiser les échanges entre résidents et les chercheurs AMU ;
- un foisonnement d'événements scientifiques abrités par l'IMÉRA.

Selon lui, l'évolution positive de notre institut et ses forces réelles ne doivent cependant pas cacher les faiblesses qui pourraient à terme nuire à la pérennité de son action.

Il cite :

- l'étiollement ou un moindre engagement dans l'activité de *community building*, une fonction principale distinctive des instituts d'études avancées (IEA). Cela nous a valu plusieurs remarques - justifiées - à l'occasion de notre candidature à l'entrée dans le réseau européen NETIAS (Berlin, Jérusalem, Uppsala, etc.) en mai 2016 à Jérusalem : le *community building* fonctionnait en effet jusqu'alors avec un séminaire de résidents d'une heure tous les 15 jours, qui par sa fréquence, durée et contenu s'éloignait de sa fonction originelle ;
- la faiblesse de la structuration globale de la programmation scientifique, aggravée par la croissance exponentielle des activités abritées, peut générer à terme un déficit de visibilité, et partant, d'identité ; conséquence ultime, l'IMÉRA peut avoir des difficultés pour produire un rapport scientifique marquant la lisibilité de son action des dix années écoulées.

Ces faiblesses pourraient, si on ne les prend pas en compte, générer une menace dans les perspectives de financement au-delà de 2019 : en effet la moitié du financement actuel de l'IMÉRA (RFIEA, LABEX RFIEA, COFUND EURIAS) est prévu à l'heure actuelle pour ne durer que jusqu'en 2019. Dans ce contexte budgétaire, l'institut doit continuer sa mutation pour au moins se ménager d'autres solutions cohérentes, avec une architecture de programmation scientifique et un modèle économique qui nous permettent d'espérer aller au-delà de 2019.

Afin de répondre aux défis induits par ces faiblesses et menaces, Monsieur R. Boucekkine propose une stratégie scientifique qui va s'appuyer principalement sur les éléments suivants :

Organisation d'un *Community Building Seminar* affiché comme tel, de fréquence hebdomadaire, de durée de référence de deux heures, et qui ne sera pas conventionnel. Les résidents sont sollicités avant leur arrivée (pour proposer des titres d'intervention) et le contrat scientifique entre l'institut et les résidents est explicité par un exposé du directeur (voir transparents envoyés aux membres du Conseil de gestion) à l'arrivée des résidents. Les incitations économiques sont clairement formulées, elles font partie du nouveau modèle de gestion de l'institut : priorité de financement est donnée aux activités de création interdisciplinaire jointes, le reste des activités proposées par les résidents sera moins financé (le cas échéant, principalement sur les budgets de formation doctorale et ateliers socio-économiques, typiquement excédentaires).

Il faut penser à engendrer de façon endogène des projets de recherche de résidents, en assurer le suivi, et ensuite utiliser l'infrastructure d'AMU pour préparer par exemple des ERC qui puisse bénéficier à AMU.

Décomposition de l'activité scientifique en unités programmatiques

Le programme scientifique 2016/2017 se décompose en 6 programmes, qu'on peut regrouper en 2 catégories :

- les programmes structurels : ce sont les programmes qui font l'identité « génétique » de l'IMÉRA. Ils sont au nombre de 3 : le programme *Méditerranée*, le programme *Arts, Science et Société* et le programme *Interface Sciences et Humanités* ;

- les programmes thématiques pluriannuels : ces programmes sont en principe à l'intersection des projets de recherche des résidents et ceux des laboratoires phares d'AMU, mais peuvent également servir à signaler des domaines de recherche d'intérêt particulier pour l'institut pour des périodes données (2 à 3 ans). Ils sont également au nombre de 3 actuellement : programme *Développement Durable*, programme *Energie* et programme *Migrations*.

Les programmes structurels sont plus difficiles à porter et parfois à financer à cause notamment de la nature généralement plus spéculative des sujets. A terme, ils réclament un support important d'AMU, notamment en terme d'encadrement (à un haut niveau), étant entendu que chaque programme requiert une direction ferme et cohérente.

Les programmes thématiques sont plus faciles à gérer car ils se rapportent à des thèmes souvent concrets qui sont prioritaires dans l'agenda de nombreux partenaires scientifiques et institutionnels : ils sont par conséquent plus faciles à financer par l'IMÉRA de façon autonome. C'est dans cet esprit que nous avons lancé l'idée de chaires jointes (IRD, SIRIC, Fulbright) qui s'intègrent facilement dans l'architecture- type d'un programme.

Publications

Monsieur R. Boucekkine présente 3 supports pour assurer la visibilité de ces activités :

- d'abord, un vrai rapport scientifique tous les ans (engagement de production du prochain rapport scientifique en janvier 2017), avec les architectures des programmes ci-dessus déclinés comme éléments structurants ;

- un blog de type Carnet Hypothèses (CLEO), intitulé «*Les Cahiers des Fellows de l'IMÉRA* », qui sera mis en ligne à la fin du mois (publication de la programmation actualisée, des comptes rendus d'événement et de quelques synthèses de travaux réalisés) ;

- une revue (aussi basée dans CLEO) intitulée «*Advanced Interdisciplinary Studies* » qui sera « construite » le long de l'année académique en cours, avant évaluation (par le jury scientifique de CLEO, qui est de haut niveau). Tout type de collaboration et de contribution est bienvenu.

Monsieur D. Maraninchi poursuit en précisant que la nouvelle promotion de résidents offre de bonnes possibilités de masse critique sur certains programmes. Il insiste sur l'importance d'une programmation scientifique structurante pour l'institut, avec une production qui soit visible et qui attire de nouveaux talents.

Monsieur J. Boutier interroge sur les conséquences de cet effort de restructuration, auquel il est très sensible, sur la prochaine campagne de recrutement des résidents. Monsieur R. Boucekkine considère qu'il faudra trouver le juste équilibre entre des recrutements fléchés et non fléchés. Monsieur D. Maraninchi souligne l'importance que les chaires, qui ouvrent des perspectives avec les institutions avec des engagements sur trois ans, soient en cohérence et s'articulent avec les programmes précités.

Si pour Monsieur J.B. Zimmermann, il est important de conduire une réflexion en amont pour définir les thématiques majeures des années à venir, il est tout aussi importante d'avoir les bons lieux pour le faire, qui sont pour lui : i) le niveau endogène des résidents et ii) l'articulation avec AMU ou plus

généralement avec la communauté scientifique locale. Il encourage à réfléchir davantage sur le rôle du Comité d'animation scientifique (CAS). En ce sens, il lui paraît souhaitable que les membres du CAS puissent non seulement porter individuellement des responsabilités au niveau du *Community building* et des programmes - en accord avec les attentes du Directeur -, mais que le CAS puisse également être intégré comme collectif de réflexion et d'articulation avec la communauté scientifique.

Monsieur P. Livet évoque l'intérêt d'activer une interface avec des dispositifs institutionnels qui existent dans AMU et qui sont sensés faire émerger des propositions interdisciplinaires : les pôles de recherche intersectoriels et interdisciplinaires (PR2I). Le Président, qui coordonne justement l'animation de ces PR2I, en profite pour faire état des nombreux séminaires de réflexions interdisciplinaires organisées par les PR2I dans la cadre de l'IMÉRA et des effets de structuration sur les cycles / les chaires.

Monsieur C. Parizot pense qu'il n'y a pas un déficit d'activités à l'IMÉRA, mais un déficit de valorisation des activités qui ont été incubées, lancées et soutenues par l'IMÉRA. Il l'illustre à travers l'exemple du projet « Anti-Atlas des Frontières », qui a été à l'origine fortement soutenu par l'IMÉRA et qui donnait une matérialité forte à son axe *Arts, Science et Société*.

Monsieur D. Bertin formule plusieurs remarques :

- l'IMÉRA doit rester un lieu d'expérimentation sur l'interdisciplinarité en relation avec l'évolution et la reconnaissance du site (PR2I, Instituts convergences, A*MIDEX) ;
- l'IMÉRA doit être un outil pour identifier et attirer des personnalités scientifiques de haut niveau, susceptibles de déposer des projets européens ERC au regard des thèmes structurants de l'institut. Il précise la mise en place d'un dispositif (AMU-CNRS-Inserm) sur site dont la vocation est de justement accompagner le dépôt de projet de ce type ;
- il encourage l'utilisation d'un troisième outil que propose CLEO : *Calendar*, qui assure une visibilité forte.

Monsieur D. Maraninchi rappelle qu'une note sur la politique d'information et de communication a été présentée lors du dernier CG en mai 2016. Cette note a été suivie d'effet avec le recrutement en septembre 2016 d'un assistant ingénieur en communication, Monsieur A. Leung, qui a une formation de journaliste et qui maîtrise les outils techniques de la communication (vidéo, web, photo). Il assurera une diffusion systématique des événements scientifiques sous la forme de vidéos qui paraîtront sur le site web de l'IMÉRA dans un délai de quinze jours.

3 – Projet d'aménagement du bâtiment dit « Cube »

Monsieur E. Girard-Reydet rappelle en introduction que, lors du dernier CG de mai 2016 et à l'occasion du point qui concernait l'avancement des projets, avaient été présentés des premiers éléments concernant le projet d'aménagement du bâtiment dit « Cube ».

Il avait notamment été remis aux membres du CG, deux notes :

- l'une, rédigée conjointement par Monsieur J. Cristofol, Monsieur J.P. Fourmentraux et Monsieur C. Parizot, articulant ce projet d'aménagement avec la mise en perspective de l'IMÉRA, comme un lieu de réflexion et d'impulsions de collaborations art-sciences ;
- l'autre, articulant ce projet d'aménagement avec la mise en perspective de l'IMÉRA comme un lieu d'articulation avec plusieurs domaines d'animation et de coordination interdisciplinaire actifs au sein d'AMU.

L'équipe de l'IMÉRA a depuis continué à mûrir et à préciser ce projet. Elle a notamment travaillé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre - les architectes et l'économiste – impliquée lors des deux premières tranches de travaux, pour :

- proposer un projet et des plans d'aménagement, qui intègrent ces dimensions stratégiques ;
- chiffrer les coûts de l'opération ;
- élabore *in fine* un dossier de demande de subvention solide - le document préparatoire adressé à l'ensemble des membres du CG – de façon à ensuite pouvoir engager des démarches auprès des financeurs potentiels.

Le projet prévoit, au premier étage du « Cube » (250 m²), l'aménagement d'un plateau ouvert et d'un lieu d'interface sur l'interdisciplinarité au sein d'AMU (actions d'animation scientifique et de séminaires interdisciplinaires portés par les Pôles de recherche intersectoriel PR2I), et des bureaux :

- une salle de séminaire / d'enseignement, avec la possibilité de diffuser « extra-muros » les séminaires, conférences, enseignements et autres manifestations qui y seront organisées (vidéo-projection mais également visioconférence et enregistrement) ;
- une salle de réunion et de travail en groupe ;
- des bureaux destinés aux personnels de l'IMÉRA, aux chercheurs et autres personnels d'AMU ;
- des locaux de stockage et de reprographie.

Le projet prévoit, au rez-de-chaussée du « Cube » (250 m²), un aménagement dédié au thème art-sciences, avec des locaux de travail pour les artistes et un espace destiné à la présentation d'expositions et d'installations :

- un espace d'expositions, avec un espace de stockage ;
- deux ateliers d'artiste à usage polyvalent ;
- un atelier d'artiste orienté vers le son, avec la possibilité d'en faire un studio d'enregistrement.

Le coût de réalisation des travaux est estimé à : 856 000.00 € HT.

Le coût complémentaire des équipements et mobiliers est estimé à : 81 000.00 € HT.

Le coût complémentaire des dépenses annexes est estimé à : 219 320 € HT

Ce qui conduit à un coût total de l'opération de 1 156 320 €HT, soit : 1 387 584.00 € TTC.

Monsieur E. Girard-Reydet fait ensuite état des démarches engagées et à venir, depuis l'élaboration de ce dossier de demande de subvention :

- début juillet 2016 : envoi du dossier à la Présidence et aux services concernés d'AMU, du Conseil Régional, du Conseil départemental 13, de la Mairie de Marseille ;
- septembre 2016 : réunion avec le Rectorat (maîtrise d'ouvrage des phases 1 et 2 des travaux de réhabilitation) ;
- rendez-vous programmés avec le Conseil Régional (21 septembre 2016), la Mairie de Marseille (22 septembre 2016) et le Conseil Départemental 13 (5 octobre 2016).

Il conclue son intervention en rappelant l'urgence de finir d'inventorier, de protéger et de déplacer le « patrimoine » en astronomie qui reste encore stocké dans le « Cube », dans un contexte où ce bâtiment continue à subir des intrusions et des dégradations répétées.

Pour Monsieur C. Parizot, la création d'un espace art-sciences dans le « Cube » permettrait non seulement de donner une matérialité à toutes les réflexions engagées sur ce thème depuis longtemps à l'IMÉRA, mais aussi de se donner les moyens de mettre en pratique et de pouvoir développer des expérimentations avec des artistes et des chercheurs. Cette création permettrait enfin de reconsidérer la manière dont AMU et l'IMÉRA articulent ses relations avec la recherche et le monde de l'art sur le périmètre d'Aix-Marseille.

Concernant l'espace d'exposition, Monsieur C. Parizot considère que l'intérêt n'est pas tant de présenter des œuvres achevées, mais davantage de donner à voir des processus en train de se faire

et des œuvres en cours de création et de donner ainsi une visibilité sur une pratique collaborative art-sciences.

Pour Monsieur J. Cristofol, ce projet permettrait à l'IMÉRA de s'affirmer et d'être identifié comme une interface entre le monde universitaire et le monde artistique et de la culture. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de faire une galerie de plus dans Marseille ; il s'agit de créer un lieu d'explorations et d'expérimentations qui puissent être accessibles et présentées. La création d'un tel lieu entre pratique - exploration - accès à un public offrirait une configuration stratégique qui permettrait de discuter et d'établir des relations avec les espaces institutionnels forts déjà existants dans le domaine (La Friche de la Belle de Mai, le MuCEM, le FRAC, etc.).

Monsieur D. Bertin fait valoir la cohérence et la complémentarité de ce projet d'aménagement avec le projet de création d'une UMR art-sciences sur le son, dans la perspective de développer une stratégie sur théorie et pratique en art.

Monsieur D. Maraninchi insiste sur le fait que, pour des raisons de contraintes et de sécurité, le « Cube » n'a pas vocation à devenir un grand musée ouvert en permanence au public. Il est pensé comme un lieu où seront créés des événements associant artistes et chercheurs pour donner une visibilité nouvelle sur le site, dans un contexte où il est parfaitement légitime qu'une fondation universitaire laisse des traces ouvertes sur la société.

Monsieur J.P. Bony regrette que les directions centrales d'AMU, notamment la Direction du développement du patrimoine immobilier (DDPI), n'aient pas été associées à la réflexion sur ce projet. Il s'inquiète par ailleurs du financement des surcoûts de maintenance et de fonctionnement qui seront liés la création de cette extension.

Monsieur D. Maraninchi indique en réponse que :

- cette présentation en CG fait suite, de façon tout à fait transparente, à la présentation d'un avant-projet d'orientation lors du dernier CG, puis à une proposition de demande de subvention validée par le Président d'AMU, qui l'a lui-même accompagnée auprès des diverses collectivités ;
- le Rectorat a été consulté en premier lieu, dans une logique et un souci de continuité, puisque le Rectorat a assuré la maîtrise d'ouvrage deux premières tranches de travaux de réhabilitation ;
- les services techniques d'AMU ont été informés du dossier sur un autre aspect, qui est beaucoup plus immédiat et auquel le Président d'AMU est particulièrement sensible : la sécurité du site.

4 – Révision des statuts

Monsieur D. Maraninchi rappelle le contexte de la démarche engagée depuis le dernier CG, qui vise à revisiter l'organisation interne et les statuts de la fondation dans le but de clarifier et simplifier la gouvernance et le fonctionnement. Les réflexions ont conduit à :

- la proposition d'une organisation plus resserrée et de plus grande visibilité opérationnelle autour d'un bureau exécutif classique avec un Président, un Directeur et un Secrétaire général ;
- des clarifications dans le texte des statuts sur l'articulation du bureau avec le CG, le CAS et le Conseil scientifique (CS).

Monsieur E. Girard-Reydet rappelle ensuite la décision du dernier CG de constituer un groupe de travail et de proposition d'avant-projets d'organisation et des statuts, avec pour composition :

- le Secrétaire général et le Directeur général de l'IMÉRA ;
- deux représentants d'AMU : Monsieur D. Bertin et Monsieur J.P. Bony ;
- deux membres du CG, qui se sont proposés suite à un message de sollicitation adressé à tous les membres du CG : Monsieur D. Nobile et Monsieur P. Livet ;

Les propositions de ce groupe de travail sont rassemblées dans la note « avant-après », qui a été transmise comme document préparatoire et qui permet de suivre facilement les propositions de modification pour chaque article des statuts concerné.

Monsieur P. Livet fait ensuite la synthèse des points de modification des statuts qui lui paraissent majeurs, avec notamment :

- la suppression dans l'organisation du Directeur scientifique dans une logique de simplification et de clarification ;
- les précisions sur les compétences du Président : il coordonne l'action du Directeur, qui dispose des pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa mission par délégation du Président, et du Secrétaire général, qui est chargé de la mise en œuvre de la politique de la Fondation ;
- l'explicitation du fait que le Président et le Directeur sont garants de l'indépendance scientifique de l'IMÉRA.

Monsieur J.B Zimmermann expose plusieurs remarques :

- il lui paraît très important que, dans un souci de pérennité du bon fonctionnement de la Fondation, les compétences du Directeur soient clairement explicitées dans un article des statuts, comme c'est le cas pour celles du Président ;
- il lui paraît dommageable que les avis du CS ne soient plus soumis au CG ;
- après avoir souligné l'importance et l'originalité du CAS, il regrette que : i) les modalités de la participation du CAS à la sélection des résidents ne soient pas plus clairement précisées ; ii) la fréquence des réunions du CAS ne soit pas mentionnée et iii) les fonctions de proposition d'orientations scientifiques du CAS soient réduites dans le texte ;
- il propose d'un point de vue formel dans le préambule, de rajouter « en tant qu' » après « L'IMÉRA, Institut d'Etudes Avancées, » et avant « Exploratoire méditerranéen de l'Interdisciplinarité, ».

Madame I. Leclercq souhaiterait que :

- soit précisé à l'article 17 des statuts, concernant l'agent comptable : « Il tient la comptabilité de la Fondation ; Il établit et présente au Conseil de Gestion le compte financier de la Fondation » ;
- soit modifié à l'article 11 sur les compétences du Trésorier : « - tient, en relation avec les Services financiers et comptables de l'Université, la comptabilité budgétaire de la Fondation », et remplacé par : « - tient, en relation avec l'agent comptable de l'Université, la comptabilité budgétaire de la Fondation ».

Monsieur J. Boutier formule à son tour plusieurs remarques :

- il lui semble nécessaire de rappeler dans les statuts que l'IMÉRA, comme les autres IEA du RFIEA, relève avant tout du champ des sciences humaines et sociales ;
- il préfère la dénomination de Directeur scientifique à celle de Directeur, qui risque selon lui d'alimenter une ambiguïté entre les missions du Directeur et celles de Président ;
- il lui semble préférable que le CAS soit convoqué par le Directeur, ce qui manifesterait son autonomie relative vis à vis du Président ;
- dans le préambule des statuts, il trouve ambigu le terme « environnement méditerranéen » et lui préfère « monde méditerranéen ».

Par rapport à l'inscription de l'IMÉRA dans le champ des sciences humaines et sociales, il est entendu, au niveau des spécificités de l'institut décrites dans le préambule, de remplacer « incluant les interactions entre sciences « dures » et sciences humaines et sociales » par « privilégiant les interactions entre sciences « dures » et sciences humaines et sociales ».

Monsieur J.P. Bony considère qu'il n'est pas nécessaire de clarifier davantage les rôles du Directeur et du Président, pour justement assurer une permanence des statuts et leur laisser le soin de

s'entendre sur leurs champs d'actions respectifs. Il rappelle que le Président est garant du bon fonctionnement des instances et qu'en ce en ce sens, il lui revient de convoquer le CAS.

Monsieur D. Maraninchi revient sur l'importance, en terme de gouvernance, de s'appuyer sur un Président, un Directeur et un Secrétaire général. Il est pour lui naturel que le Directeur ait une compétence scientifique. Il est également convaincu que le terme de Directeur permettra d'assurer une plus grande lisibilité extérieure et une plus grande attractivité sur la fonction, par rapport à celui de Directeur scientifique qui lui apparaît réducteur.

Il fait part ensuite de son intention de faire vivre davantage le Bureau, qui est l'organe exécutif du CG, et de laisser des traces des réunions de Bureau par le biais de minutes ou de comptes rendus.

Il s'engage enfin à faire un point de suivi de l'application de ces statuts révisés, à l'occasion de la présentation du bilan annuel des activités.

Au niveau de l'article 11 sur le fonctionnement et les compétences du Bureau, il est entendu de supprimer la mention au fait que le Bureau, non seulement prépare, mais aussi convoque les réunions du CG, cette convocation relevant de la compétence du Président.

Monsieur D. Maraninchi soumet au vote des membres du CG, l'approbation du projet de révision des statuts, moyennant les évolutions suivantes par rapport au document préparatoire transmis :

- Préambule :

* « L'IMÉRA, Institut d'Etudes Avancées, « Exploratoire méditerranéen de l'Interdisciplinarité », ... » est remplacé par « L'IMÉRA, Institut d'Etudes Avancées, en tant qu' « Exploratoire méditerranéen de l'Interdisciplinarité », ... »

* « ... une politique active de pratiques interdisciplinaires incluant les interactions entre sciences « dures » et sciences humaines et sociales » est remplacé par « ... une politique active de pratiques interdisciplinaires privilégiant les interactions entre sciences « dures » et sciences humaines et sociales » ;

* « ... l'importance des questionnements relatifs à l'environnement méditerranéen » est remplacé par « ... l'importance des questionnements relatifs au monde méditerranéen » ;

- Article 11 :

* « Le Bureau prépare et convoque les réunions du Conseil de Gestion de la Fondation en fixant l'ordre du jour de celles-ci » est remplacé par « Le Bureau prépare les réunions du Conseil de Gestion de la Fondation en fixant l'ordre du jour de celles-ci » ;

* « Le Trésorier tient, en relation avec les Services financiers et comptables de l'Université, la comptabilité budgétaire de la Fondation » est remplacé par « Le Trésorier tient, en relation avec l'agent comptable de l'Université, la comptabilité budgétaire de la Fondation » ;

- Article 12 : « Le Directeur scientifique peut inviter des personnalités compétentes à siéger au CAS » est remplacé par « Le Directeur peut inviter des personnalités compétentes à siéger au CAS » ;

- Article 17 : il est précisé concernant l'agent comptable : « Il tient la comptabilité de la Fondation ; il établit et présente au Conseil de Gestion le compte financier de la Fondation ».

Délibération :

Le projet de révision des statuts, présenté en annexe du procès-verbal, est approuvé à l'unanimité mais une voix des membres du CG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Fait à Marseille, le 14 octobre 2016.

Monsieur D. Maraninchi
Président du Conseil de gestion